

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M .....

.....

Madame,  
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 19/2/2009 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les trois premiers points ont été déposés par Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo tandis que le dernier émane du groupe PS.

Ils sont libellés de la manière suivante :

**1. Poste:**

Contrairement aux engagements répétés de l'entreprise postale, le Ministre Steven Van Ackere a confirmé la fermeture du bureau de poste de Meux le 23 février prochain et son non-remplacement par un " Point-Poste " dans un commerce local. ECOLO propose dès lors au Conseil Communal:

- a. De réitérer sa désapprobation par rapport à cette décision;
- b. D'installer un " Point Poste " dans les bâtiments de la bibliothèque.

**2. Service logement et Couvent des Sœurs:**

Comme annoncé lors des deux derniers Conseils Communaux, le Collège, peut-il nous:

- a. Informer de l'état d'avancement du service logement ?
- b. Confirmer que celui-ci sera chargé de la gestion du Couvent des Sœurs et des autres logements communaux ?
- c. Préciser comment le Conseil Communal pourra exercer son droit de contrôle sur l'attribution desdits logements ?

**3. Mobilité et sécurisation: le Collège peut-il informer les Conseillers de l'état d'avancement des divers dossiers en ces matières:**

- a. En mai 2008, le Bourgmestre a convenu avec le MET de travaux de sécurisation de plusieurs points noirs identifiés sur le territoire de la Commune. Où en est-on actuellement dans la réalisation de ceux-ci ?

- b. En mars 2008, il nous a été annoncé une évaluation de la mise en piétonnier des voiries devant les écoles de Meux. Si celle-ci est positive, le Collège envisage-t-il son extension à d'autres villages et à Rhisnes en particulier ?
- c. La Bruyère est parmi les Communes les plus mal desservies par les TEC. Depuis septembre 2008, le Collège a-t-il effectué de nouvelles démarches pour remédier à cette situation tant pour les fréquences que pour les liaisons intervillages ou vers les deux gares de l'Entité?

**4. Installation d'une surface commerciale à Rhisnes:**

Sans nullement contester l'intérêt d'une surface commerciale pour les citoyens bruyérois, le groupe PS tient beaucoup à ce que le maximum soit fait pour protéger les riverains du terrain concerné des nuisances redoutées par eux et relatives à la circulation des véhicules et au bruit ( moteurs des frigos... ) .

Le groupe PS demande qu'une attention toute particulière soit accordée à l'implantation du bâtiment de telle manière à réduire, autant que faire se peut, les nuisances pour les riverains. Quelle est la position de la Majorité à ce propos ?

La Bruyère, le 16 février 2009

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE